



Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles
SA

DECISION DU MAIRE N° D- *M4* -2026

Objet : Demande de Dotation Politique de la Ville 2026 - « Dotation numérique dans les écoles de Villiers-le-Bel »

La Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 portant élection de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

CONSIDERANT la possibilité de pouvoir bénéficier de subvention de l'Etat et plus particulièrement de la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2026,

CONSIDERANT la volonté de mettre en place un programme numérique dans les écoles de Villiers-le-Bel.

CONSIDERANT le coût de cette acquisition s'élevant à la somme globale de 254 496.60 € total net de TVA,

DECIDE

Article 1 – De solliciter la participation de l'Etat dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2026, pour le programme de dotation numérique dans les écoles de Villiers-le-Bel.

Article 2 - Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le *20/04/2026*
La Maire,
Djida DJALLALI-TECHTACH

